

## SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La mise à disposition du projet de décision portant création de la zone d'aménagement différé sur le secteur du Pin Rolland, commune de Saint Mandrier sur Mer a eu lieu du mardi 3 janvier 2017 au mercredi 25 janvier 2017 inclus. Trois courriers d'observations sont recevables, dont un seul favorable au projet. Les remarques de l'UDVN et de M et Mme Le Hunsec ne peuvent pas être retenues, dès lors que le projet de création de ZAD n'est incompatible ni avec les décisions de justice intervenues dans le secteur ni avec la loi littoral. En outre, le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 prend en compte le projet urbain défini dans la demande de création de ZAD tout en intégrant les mesures de protection permettant d'assurer le respect des dispositions de la loi littoral.